

Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil d'Agglomération du 19 décembre 2017

Le dix neuf décembre deux mille dix sept, à 18h30, les membres du Conseil d'Agglomération, régulièrement convoqués le treize décembre deux mille dix sept, se sont réunis, au centre socio culturel de Froncles, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Présidente.

Monsieur Paul FOURNIE, conseiller communautaire, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Agglomération : 103

Membres du Conseil d'Agglomération en exercice : 103

PRESENTS : 69

Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Olivier BILLIARD, Gérard BOCQUILLON, Jacky BOICHOT, Damien BONHOMME, Roger BRAUX, Gilles CASSERT, Axel CAUSIN, Jean Yves CHAGNET, Philippe CHATON, Joël CLEMENT, Johann CLERC, Didier COGNON, Karine COLOMBO, Dominique COMBRAY, Michel COURAGEOT, Patricia CUCCHI, Michel DERAMOND, Jean Pierre DERREZ, Christian DESPREZ, Abbès DJANTI, Michel DRIOUT, Stéphan EMERAUX, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX, Paul FOURNIE, Gilbert GEORGEMEL, Jacky GILLET, Anne Marie GORSE, Christine GUILLEMY, Christophe GUYOT, François GUYOT, Hélène HALTZ, Christine HENRY, Marie-Noëlle HUBERT, Béatrice JEHLE, Jean François LAMONTRE, Arnaud LAMOTTE, Michèle LEMAIRE, Philippe LESEUR, Francis MAJORKIEWIEZ, Stéphane MARTINELLI, Yolande MARTINOT, Michel MENET, Laurence MEUNIER, Cyril MOUSSU, Frédéric MUTZ, Anne Marie NEDELEC, Michel PAULIN, Laurent PELLOUARD, Nicolas PIERRE, Patrick POINSOT, Patrick PRODHON, Claude REMY, André-Xavier RESLINGER, Frédéric ROUSSEL, Sylvie ROUX, Jean Yves ROY, Jacky RUBINI, Guy URSCHER, Bernard VIALLETTEL, Patrick VIARD, Daniel VOILLEQUIN, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETS

Jean Paul DIEUDONNE est représenté par François MERGER, Jean Michel PASQUIER est représenté par François BUSOLINI, Jean-Luc RAILLARD est représenté par Norbert AHLRICH

EXCUSES : 34

Patricia ALBAR, Jean Louis BENOIT, Jean Charles BERTHIER, Philippe BERTRAND, Céline BRASSEUR, Fabien CONTAL, Pierre DELAITRE, Florence DELFOUR, Pascal DEMERSON, Marie Thérèse DORE, Alain DOUILLOT, Delphine GAUTIER SDIGHA, Claude GEORGES, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, France GUITREAU, Patrice HUMBLOT, Jean Michel KONARSKI, Anne Marie LALLEMAND, Patrice LOGEROT, Denis MAILLOT, Daniel MICHEL, Marie Christine MURGIDA, Valérie NEDELEC, Véronique NICKELS, Sophie NOEL, Catherine PAZDZIOR, Frédéric PERRIN, Daniel RENARD, Catherine SFEIR, Bernard SIMON, Marielle THIBOUT, Franck TROMPETTE, Philip VIEL

PROCURATIONS : 20

Céline BRASSEUR à Laurence MEUNIER, Fabien CONTAL à Jean Yves ROY, Pierre DELAITRE à Christophe GUYOT, Marie Thérèse DORE à Yolande MARTINOT, Alain DOUILLOT à Didier COGNON, Delphine GAUTIER SDIGHA à Abbès DJANTI, Claude GEORGES à Paul FOURNIE, Jessica GOULIN à Johann CLERC, Gérard GROSLAMBERT à Frédéric MUTZ, France GUITREAU à Stéphane MARTINELLI, Anne Marie LALLEMAND à Anne Marie NEDELEC, Patrice LOGEROT à Patrick PRODHON, Denis MAILLOT à Christian DESPREZ, Marie Christine MURGIDA à Michèle LEMAIRE, Valérie NEDELEC à Pierre ETIENNE, Véronique NICKELS à Jacky BOICHOT, Sophie NOEL à Béatrice JEHLE, Catherine PAZDZIOR à Gérard BOCQUILLON, Frédéric PERRIN à Isabelle FENAUX, Catherine SFEIR à Karine COLOMBO

Madame la Présidente ouvre la séance.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'acter la conservation des compétences, à compter du 1^{er} janvier 2018, citées ci-après, sur le territoire de la communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles :

I : « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »

II: « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »

III: « action sociale d'intérêt communautaire »

Le conseil constate également que lorsque l'exercice des compétences du nouvel établissement public est subordonné à la reconnaissance d'un intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion, soit au plus tard le 31 décembre 2018. Jusqu'à la définition de l'intérêt communautaire, celui qui était défini au sein de chacun des établissements publics de coopération intercommunale ayant fusionné est maintenu dans les anciens périmètres correspondant à chacun de ces établissements.

L'année 2018 sera consacrée à l'élaboration de nouveaux statuts qui devront permettre de clarifier ce qui relève réellement de compétences au sens du CGCT et ce qui relève d'actions.

N°2017/281 - Création d'un budget unique pour l'ensemble des zones d'activité

Le conseil communautaire décide à l'unanimité la création d'un budget annexe unique pour la gestion des zones d'activité de l'agglomération au 1^{er} janvier 2018.

N°2017/282 - Budget annexe de la zone Plein'Est - Clôture au 31/12/2017

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de clôturer le budget annexe de la zone Plein Est au 31/12/2017, de reprendre les résultats 2017 sur le budget « zones d'activités », de transférer la dette en cours sur le budget « zones d'activités » ainsi que les éventuels rattachements et reports et d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces utiles pour cette opération de clôture.

N°2017/283 - Budget annexe de la zone de l'autoroute - Clôture au 31/12/2017

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de clôturer le budget annexe de la zone de l'Autoroute au 31/12/2017, de reprendre les résultats 2017 sur le budget « zones d'activités » ainsi que les éventuels rattachements et reports, de transférer la dette en cours sur le budget « zones d'activités » et d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces utiles pour cette opération de clôture.

N°2017/284 - Autorisation de programme- Modification pour l'exercice de fin d'année

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter les modifications des crédits de paiement des autorisations de programme concernant le Programme d'Intérêt Général - Fonds commun d'intervention, le Programme Local de l'Habitat, la Base de loisirs Chamarandes-Choignes, la micro-crèche de Villiers-le-Sec, les parts sociales SEM Haute-Marne Immobilier, le terrain de football à Nogent, le groupe scolaire maternelle à Nogent, le bâtiment multi-accueil de Froncles, le Plan Global de Déplacement-Etudes, la participation à la modernisation du bâtiment de la gare et les véhicules.

N°2017/285 - Ouverture de crédits d'investissement 2018 par anticipation

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'ouvrir par anticipation sur l'exercice 2018 des crédits, correspondant au maximum de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2017, en section d'investissement.

N°2017/286 - Dotation de solidarité communautaire

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer au taux minimum de 50 %, la Dotation de Solidarité Communautaire, à verser à la Ville de Chaumont, soit la somme de 83 105 euros pour l'année 2017 représentant 50% de la croissance des impositions fixées par le CGI.

N°2017/287 - Fonds de soutien aux communes

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le fonds de soutien aux communes suivantes : RIZAUCOURT-BUCHEY (2 375 € - salle des fêtes) ; RIZAUCOURT-BUCHEY (2 333 € - Mairie) ; LACHAPELLE-EN-BLAISY (896 € - logement communal) et LUZY-SUR-MARNE (2 856 € - salle des fêtes).

N°2017/288 - Attributions de compensation définitives 2017

Le conseil communautaire décide, à raison de 88 voix POUR et 1 ABSTENTION, d'arrêter les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles au titre de l'année 2017 et d'autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

N°2017/289 - Attributions de compensation définitives 2017- Intégration des rôles supplémentaires de CFE/IFER

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification des attributions de compensation définitives 2017 pour les communes de Bologne, Nogent et Mandres la Côte, de préciser que les attributions de compensation des autres communes restent inchangées et d'autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

N°2017/290 - Budget principal- Décision modificative n°05

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°05 du budget principal qui s'équilibre à 0.00 euros en fonctionnement et à 50 000.00 euros en investissement.

N°2017/291 - Tarifs 2018

Le conseil communautaire décide à raison de 84 voix POUR, 3 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS d'approuver les tarifs, qui seront applicables à compter du 1er janvier 2018 et qui ont été augmentés de 1.5% suite à la publication de l'indice INSEE des prix à la consommation de la rubrique « autres services » de septembre et qui concernent les piscines, le relais nautique de la Maladière et le camping.

Les tarifs concernant le mini-golf de Viéville, les haltes nautiques de Froncles et de Viéville, les hébergements touristiques et la location du COSEC de Nogent n'ont pas été modifiés.

N°2017/292 - Subventions aux associations

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention aux associations suivantes : Chaumont Habitat pour la résidence d'accueil, l'URCA pour les licences professionnelles, le Grand Pardon, le lycée Bouchardon pour la classe option défense, le cercle des armes, le Chaumont taekwondo, le CVB52, le CFC, l'ECAC basket, les murènes, le CBCC dans le cadre des NAP et l'USEP. Etant précisé que :

* M. Paul FOURNIÉ n'a pas pris part au vote pour la subvention versée à l'association : « Le cercle des Armes » :

* Mme Isabelle FENAUX n'a pas pris part au vote pour la subvention versée à l'association « Le Cercle Hippique Chaumont Choignes »

* Mme Béatrice JEHLE, Mme Isabelle FENAUX, M. Gérard BOCQUILLON, M. Patrick VIARD n'ont pas pris part au vote pour la subvention versée à « l'Association du Grand Pardon ».

N°2017/293 - PALESTRA - Coût d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le conseil communautaire, à raison de 87 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, décide d'arrêter le coût prévisionnel de l'opération à 31 122 527 € HT, soit 37 350 000 € TTC et d'inscrire l'autorisation de programme correspondante, d'accepter le plan de financement prévisionnel, d'autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès des partenaires et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier et de valider l'appellation « PALESTRA » pour cet équipement.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, SCOT, PLU

N°2017/294 - Instruction du droit des sols - Mise à disposition des services de l'agglomération au profit des communes membres de la communauté de communes MEUSE ROGNON

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser madame la Présidente à signer les conventions de mise à disposition et d'organisation du service dédié à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au titre de l'urbanisme, avec les communes membres compétentes de la communauté de communes Meuse Rognon, qui souhaitent bénéficier de cette ingénierie payante et à signer tous les documents afférents à la conclusion de cette opération.

N°2017/295 - Instruction du droit des sols- Mise à disposition des services de l'agglomération au profit des communes membres

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser madame la Présidente à signer les conventions de mise à disposition et d'organisation du service dédié à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au titre de l'urbanisme avec les communes membres compétentes qui souhaitent bénéficier de cette ingénierie à titre gracieux, et à signer tous les documents afférents à la conclusion de cette opération.

N°2017/296 - Approbation révision carte communale de BUXIERES LES VILLIERS

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la révision de la carte communale de Buxières-les-Villiers.

N°2017/297 - Approbation modification simplifiée n°2- Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nogent

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification simplifiée numéro 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Nogent.

N°2017/298 - Approbation modification simplifiée n°2- Plan Local d'Urbanisme de la ville de Chaumont

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification simplifiée numéro 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Chaumont.

N°2017/299 - Tableau des postes

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modifications du tableau des effectifs permanents comme suit : 37 transformations dédiées aux avancements de grade, 5 transformations de postes dans le cadre de recrutements et 7 ajustements dont 6 liés à des mouvements au sein du conservatoire de musique.

N°2017/300 - Convention de mise à disposition

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de mise à disposition individuelles descendantes de la Communauté d'Agglomération vers la Commune de Froncles.

N°2017/301 - Contrat maintien de salaire

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à signer les avenants aux contrats de prévoyance collective maintien de salaire, dont la date d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2018, pour les communautés de communes préexistantes à la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2017, et tout acte afférent au « contrat collectif avec adhésions groupées », à compter du 1^{er} avril 2018.

N°2017/302 - Régime indemnitaire - Période transitoire dans l'attente de la mise en place du RIFSEEP

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de mettre en place un régime indemnitaire, à titre transitoire, dans l'attente du RIFSEEP.

N°2017/303 - Remplacement d'un membre au bureau - Fixation de l'indemnité

Le conseil communautaire décide à raison de 87 voix POUR et 2 ABSTENTIONS d'acter le remplacement de Monsieur LEFEVRE par Madame FENAU dans le tableau détaillé et nominatif, fixant les indemnités des élus de la Communauté d'Agglomération et d'accorder à Mme FENAU la somme mensuelle de 232.23 €, correspondant à l'indemnité de conseiller Membre du Bureau, sans délégation.

N°2017/304 - Programme d'Intérêt Général (PIG)- Groupement de commandes-Convention Constitutive modificative n°1

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention constitutive modificative n° 1 du groupement de commandes constitué pour le PIG « précarité énergétique » et d'autoriser Madame la Présidente à la signer ainsi que les conventions de partenariat avec l'ANAH et la Région Grand Est. Le conseil autorise également la signature de tout acte se rapportant à cette affaire et notamment les documents nécessaires à la mise en place du Fonds Commun d'Intervention avec la Région Grand Est.

N°2017/305 - Zones d'activités- Conditions de transfert du foncier communal

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les conditions de transfert en pleine propriété des emprises foncières des zones d'activités communautaires suivantes : ZI Dame Huguenotte (Chaumont), ZA Aéroport (Semoutiers Montsaon - Villiers le Sec - Buxières les Villiers), ZA Quelmelle (Chaumont territoire de Brottes), ZI St-Roch (Biesles), ZI Lavoisier (Nogent), Parc d'activités ancienne forge (Froncles). Le conseil décide en outre d'introduire dans les actes de vente la possibilité pour l'Agglomération de prévoir un système de paiement différé, sans intérêts, au fur et à mesure des ventes aux entreprises et des besoins d'aménagement assortis de projets d'implantation d'entreprises, dans un délai qui ne saurait excéder 30 ans. Les transactions foncières auront lieu en la forme administrative et les frais liés aux transactions foncières seront à la

charge de l'Agglomération. Les surfaces définitives seront définies par un document d'arpentage aux frais de l'acquéreur.

N°2017/306 - ZA Plein 'Est- Cession de terrain à l'APAJH

La Fédération Nationale des APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) a fait connaître à l'Agglomération son projet de regroupement de ses activités de production (transformation du bois et entretien des espaces verts) basées à Froncles et Bologne et a donc sollicité l'Agglomération, territoire d'accueil de ses activités existantes, pour l'acquisition d'une emprise foncière de 2 ha environ. Considérant que le projet permet le maintien de 140 emplois sur le territoire de l'Agglomération, le conseil communautaire décide à l'unanimité de céder à l'APAJH, un terrain situé sur la ZAC Plein'Est d'une surface de 19 537 m² moyennant le prix de 15 € HT/m².

N°2017/307 - SEM Haute- Marne Immobil- Désignation des représentants de l'agglomération

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Madame Anne-Marie NEDELEC et Monsieur Pascal BABOUOT en qualité de représentants de l'Agglomération à la SEM Haute-Marne Immobil, dans l'attente de l'officialisation de l'acquisition des parts sociales.

N°2017/308 - Compétence Collecte et traitement des OMr- Transfert du passif et de l'actif au SDED 52

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'acter le transfert de l'intégralité de l'actif et du passif du SMICTOM Centre au SDED 52 au 1^{er} janvier 2018 et de l'ensemble des marchés de collecte et de pré-collecte au SDED 52 dont la communauté d'agglomération était co-titulaire, par voie d'avenants avec le SMICTOM Centre et de donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer l'ensemble des documents relatifs à ces transferts.

N°2017/309 - Procédure de labellisation Cit'Ergie

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie et d'engager pour cela une consultation pour missionner un auditeur-conseiller CITERGIE, de solliciter le cofinancement de la mission par l'ADEME à hauteur de 70% des dépenses éligibles et d'autoriser Madame la Présidente à signer les pièces administratives et techniques nécessaires à la consultation et à l'attribution de la mission.

N°2017/310 - Missions de conseiller en énergie partagé et soutien à l'action Cit'Ergie

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à solliciter une aide auprès de l'ADEME et de la Région Grand Est en répondant à l'appel à projet de poste mutualisé Conseil en Energie Partagé (CEP)/ Cit'Ergie, de créer un poste mutualisé de Conseiller en Energie Partagé/Cit'Ergie, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 3 ans (sous réserve d'être retenu au dispositif expérimental de l'ADEME), d'inscrire au budget principal les montants des dépenses et recettes correspondantes et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à mener à bien toutes les démarches nécessaires.

N°2017/311 - Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses affluents

Le conseil communautaire désigne les délégués représentant la communauté d'agglomération, au 1^{er} janvier 2018, pour la compétence 1 dite GEMA, au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Marne et de ses Affluents (SMBMA) comme suit : sous bassin de la Marne : Titulaire Pierre ETIENNE, Suppléant Jacky RUBINI ; sous bassin de la Blaise : Titulaire Damien

BONHOMME, Suppléant Michel MENET ; sous bassin de la Traire : Titulaire Olivier BILLIARD, Suppléant Daniel VOILLEQUIN ; sous bassin du Rognon : Titulaire Jacky GILLET, Suppléant Guy URSCHEL ; sous bassin de la Suize : Titulaire Dominique COMBRAY, il est pris acte de l'absence d'un candidat pour le siège de délégué suppléant.

N°2017/312 - Rythmes scolaires- Année scolaire 2018/2019

Le conseil communautaire décide à raison de **87 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** de suivre l'avis des familles quant au choix des rythmes scolaires, de préparer l'année scolaire 2018/2019 en concertation avec l'Inspection Académique, afin de permettre aux enseignants de travailler sur une nouvelle organisation et une réflexion commune, et plus particulièrement sur le REP et d'émettre un avis favorable sur le retour à la semaine de quatre jours au niveau de l'ensemble des écoles dès la rentrée 2018/2019.

N°2017/313 - Soutien au sport scolaire

Le conseil communautaire décide à l'**unanimité** d'arrêter une participation de 2.50 euros de l'Agglomération sur chaque licence, afin que tous les enfants de cycle 1, 2 et 3 puissent prendre une licence sportive USEP en temps scolaire dont le coût est fixé à 4.50 euros. Cette participation concerne les Ecoles de l'ancienne Agglomération de Chaumont et de l'ancienne Communauté de Communes du Bassin Nogentais.

N°2017/314 - Forfait intercommunal à verser à l'Institution privée Oudinot à compter de l'année scolaire 2017- 2018

Le conseil communautaire décide à raison de **80 voix POUR, 8 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** de fixer à 411,57 euros le forfait dû, par élève, à l'Institution Oudinot pour les seuls élèves élémentaires, à compter de l'année scolaire 2017/2018.

N°2017/315 - Avis de l'agglomération sur l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2018

Le conseil communautaire décide à raison de **88 voix POUR et 1 voix CONTRE** d'émettre un avis favorable à l'ouverture de l'ensemble des commerces certains dimanches, en accord avec l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale de l'Agglomération de Chaumont, le Conseil National des Professions de l'Automobile et l'ensemble des commerçants sur la commune de Chaumont, pour l'année 2018.

N°2017/316 - Société Protectrice des Animaux : Avenant à la convention de mise à disposition de locaux et convention de gestion de la fourrière animale

Le conseil communautaire décide à l'**unanimité** d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux constitutifs du refuge en date du 14 janvier 2016 pour une durée de SIX MOIS, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour se terminer le 30 juin 2018. L'activité de fourrière quant à elle, sera maintenue pendant un délai identique, à compter du 1^{er} janvier 2018, aux termes d'un contrat de marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence, proposé par la SPA, moyennant la somme de 19 100,00 Euros TTC. Ledit contrat sera régularisé par la présidente de l'agglomération, ayant tous pouvoirs pour le signer.

N°2017/317 - Convention location logements communaux de Froncles, internes en médecine

Le conseil communautaire décide à l'**unanimité** d'autoriser madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition d'un logement propriété de la commune de Froncles situé 16, rue des écoles à Froncles. Ce logement situé en face de la maison pluri-professionnelle de santé, sera à même de permettre à des futurs professionnels de santé d'être logés durant leurs stages sur le territoire.

N°2017/318 Principe de délégation de service public - Micro-crèche de Froncles

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les principales caractéristiques de la délégation telles qu'elles figurent dans le rapport établi en application de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser Madame la Présidente à engager et signer tous les actes nécessaires pour le lancement de la procédure de délégation de service public et à mettre en œuvre les mesures de publicité et de mise en concurrence conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, ainsi que tous les actes de procédures nécessaires à la passation de la convention de délégation de service public concernant la gestion de la future Micro-Crèche de Froncles.

N°2017/319 Résidence accueil- subvention investissement

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de verser une subvention de 50 000 € à Chaumont Habitat afin de contribuer à la réalisation de la Résidence Accueil de Chaumont, lieu de vie qui associe maison relais et service d'accompagnement adapté à des personnes en situation de handicap psychique.

N°2017/320 Service de portage de repas à domicile- Tarification repas 2018

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de préciser que le taux d'effort est de 0.65 % des revenus pour les couples qui prennent 2 repas le soir, de créer une tarification pour un couple prenant 1 repas le soir avec un taux d'effort de 0.37 % et d'augmenter la tarification de 1.5 % au 1^{er} janvier 2018.

N°2017/321 Reconduction renouvellement d'adhésion à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'autoriser la Présidente à signer la convention d'agrément entre l'ANCV et la Communauté d'Agglomération afin d'accepter les chèques-vacances en qualité de titre de paiement pour les services et les locations en régie du camping, le relais nautique de la Maladière à Chaumont et des hébergements touristiques à Froncles, Vouécourt, Soncourt et Viéville et à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre.

N°2017/322 Compte rendu des actes passés par la Présidente

Le Conseil communautaire prend acte des décisions passées par la Présidente.

N°2017/323 Compte rendu des actes passés par le Bureau

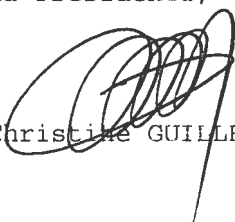
Le Conseil communautaire prend acte des décisions passées par le Bureau.

N°2017/324 - Définition du lieu de séance des conseils communautaires

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de dire que les réunions des conseils communautaires se déroulent dans l'une des communes membres de la communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne- Vignory- Froncles selon la disponibilité des salles communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La Présidente,



Christine GUILLEMY.